



**PROJET ÉDUCATIF DE L'ACCUEIL DE  
LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA  
COMMUNE de POULX  
Années 2024 – 2027**



**ALSH**

**Groupe scolaire Georges Brassens**

**92 Rue du Vieux Moulin,**

**30320 Poulx**



## PREAMBULE

Poulx, village en cœur de garrigue, dans le département du Gard, compte 4300 habitants, et notamment un nombre significatif de commerces, artisans et associations. Autant de partenaires directs qui peuvent contribuer à l'action éducative de ce projet.

L'accueil périscolaire, et le temps méridien sont des priorités car répondent à une forte demande des familles.

La mise en place de ces structures répondait plus jusqu'à présent, à un besoin des familles qu'à une véritable action éducative de la commune. Mais aujourd'hui la municipalité entend s'engager dans une véritable action éducative, basée sur des objectifs précis, visant à favoriser le développement de l'enfant.

Le « Projet Educatif et Pédagogique Périscolaire » est un document détaillant l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école en facilitant les organisations familiales, notamment en répondant aux besoins des prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent.

Les temps périscolaires concernent un nombre important d'enfants et contribuent à leur épanouissement, autant qu'à l'apprentissage de la vie sociale.

Ces temps sont constitués des heures qui précèdent et suivent la classe, et du temps méridien, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés, facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans le territoire.

La diversité des prises en charge possibles (accueil du matin et du soir, pause méridienne) proposée dans une dynamique de cohérence éducative, est de nature à répondre aux besoins des enfants.

Ce projet favorisera l'inclusion de tous les enfants pendant les temps périscolaires, et permettra de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et de satisfaire aux différents besoins de l'enfant.

Ce document a pour fonction de décliner les moyens pour permettre le fonctionnement des services, les moyens humains et matériels nécessaires à leur mise en place.



# SOMMAIRE

<b>I) LE PROJET EDUCATIF .....</b>	<b>4</b>
A) Les Valeurs de la commune .....	4
B) Nos principaux objectifs.....	4
<b>II) LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE POULX.....</b>	<b>6</b>
A) L'accueil du matin et du soir .....	7
B) La pause méridienne.....	7
<b>III) LES ATTENTIONS EDUCATIVES .....</b>	<b>8</b>
A) Développement de l'enfant.....	8
B) Favoriser l'autonomie .....	8
C) Notion de coéducation.....	9
D) La vie du groupe .....	9
E) La place du jeu .....	9
F) Améliorer l'accueil des enfants en situation d'handicaps ou ayant des troubles de la santé .....	9
<b>IV) LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
A) Les moyens humains.....	10
B) Les locaux .....	10
C) Les moyens financiers.....	10
D) Le projet pédagogique.....	11
<b>V) L'ACCEUIL PERISCOLAIRE .....</b>	<b>11</b>
A) Inscriptions.....	11
B) Réservations.....	11
C) Les modalités de paiement.....	12
D) Horaires d'accueil .....	12
E) Relation avec les familles .....	12
F) Relation avec les Directeurs d'établissement scolaire .....	13
G) Relation avec le Directeurs de l'accueil .....	13
<b>VI) REGLEMENT INTERIEUR : Accueil périscolaire et restauration scolaire .....</b>	<b>13</b>



## I) PROJET EDUCATIF

### A) Les valeurs de la commune

Le projet éducatif de Poulx traduit l'engagement et la volonté des élus à participer à l'éducation des enfants en dehors de l'accueil scolaire obligatoire.

Ce projet s'articule autour des règles du « **savoir vivre ensemble** » :

- Enseigner aux enfants les valeurs citoyennes dans l'intérêt de développer un esprit de vie collective,
- Sensibiliser les enfants à l'expression orale et au respect des règles de vie sociale,
- Encourager l'esprit d'autonomie, d'entraide, de coopération et de responsabilité mutuelle,
- Favoriser l'accès aux activités de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap et les soutenir dans les difficultés scolaires,
- Développer un climat de bien-être, de respect et de confiance.

### B) Nos principaux objectifs

**1) Favoriser l'épanouissement de chacun en respectant le rythme des enfants en tenant compte de leur âge, leurs besoins, leurs intérêts et leurs opinions :**

- Recruter un personnel qualifié, pédagogue, responsable et disponible, qui soit capable de réagir et de répondre aux besoins de chaque enfant,
- Adapter les projets d'activités en fonction de l'âge et des possibilités de chacun, en évitant les situations d'échec,
- Créer le dialogue sur leurs préférences dans les jeux, les activités et les matières scolaires
- Proposer de nouvelles activités, de nouveaux loisirs, individuels ou collectifs, source d'épanouissement et d'échanges,
- Leur enseigner des comportements plus civiques : l'estime de soi, l'indulgence envers soi-même & les autres, le respect mutuel et le partage.

**2) Accorder de l'importance au caractère unique et aux besoins particuliers de chaque enfant, sans porter atteinte à qui que ce soit ou encore aux « différences » des autres :**

- Accepter les différences quelles qu'elles soient et les personnalités de chacun,



- Entretenir le dialogue lors des conflits pour créer un climat de confiance et de bien-être,
- Socialiser les enfants dans le respect de chacun et de son rythme de vie,
- Développer l'acquisition des repères essentiels de la vie sociale.

### **3) Faire découvrir l'expérience de l'ouverture culturelle pour faire vivre et partager les pratiques de la citoyenneté :**

- Faciliter l'échange de paroles ou d'idées à travers les origines des enfants ou animateurs,
- Développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance,
- Eveiller leur curiosité en s'ouvrant au monde et aux autres par des activités collectives ou citoyennes,
- Laisser les enfants évoluer au contact des autres et s'exprimer librement pour mieux se connaître en instaurant un climat de confiance. \*

### **4) Encourager l'autonomie et la responsabilité :**

- Développer leur habileté et leur dextérité en faisant par eux-mêmes,
- Encourager l'initiative individuelle ou collective en permettant à l'enfant d'être force de propositions ou animations,
- Permettre l'acquisition de savoirs : savoir-faire, savoir-être et savoir reproduire,
- Respecter le besoin de stabilité, de repères et de sécurité des enfants,
- Les aider à prendre conscience de leurs actes (bons ou mauvais) pour comprendre ce qu'est la responsabilité de chacun.

### **5) Encourager les enfants à s'aider mutuellement dans les moments collectifs : pour les gestes de la vie quotidienne, lors des d'activités physiques, sportives et manuelles :**

- Favoriser la mixité d'âge et de sexe,
- Développer les valeurs humaines fondamentales telles que le respect de l'autre, le partage, la tolérance et la solidarité.

### **6) Mettre en place un climat de confiance, d'écoute et de respect :**

- Être à l'écoute des enfants dans toutes les situations et favoriser l'expression orale,
- Favoriser la participation des enfants dans la mise en place des activités extérieures et/ou intérieures,
- Offrir un accueil ponctué par des temps d'éveil, de repos, de jeux libres et d'activités plus structurées en prenant en compte les besoins individuels des enfants,



- Respecter le rythme de développement de chaque enfant et leur permettre de choisir en souplesse leur(s) activité(s) dans une ambiance calme et silencieuse.

#### **7) Etre à leur écoute et les rassurer :**

- Accueillir les enfants dans une atmosphère calme et réconfortante,
- Les aider à surmonter leurs peurs et leurs craintes,
- Les rassurer dans leurs choix,
- Ne porter aucun jugement sur les autres lors de moqueries ou conflits entre enfants ou adultes.

#### **8) Définir un cadre précis :**

- Les modalités de fonctionnement sont énumérées dans le règlement intérieur,
- Favoriser la vie de groupe en respectant le règlement de l'école, unique pour tous,
- Ce mode d'accueil est un mode de garde ouvert à tous les enfants qui constitue un temps fort en dehors de l'école.

## **II) LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE POULX**

La ville de Poulx gère 2 accueils périscolaires sur deux écoles :

- Maternelle
- Elémentaire

Les accueils périscolaires proposés par la commune jouent un rôle social. Ils ont pour objectif d'accueillir les enfants avant et après les temps scolaires, dans un lieu collectif, pour un temps court, selon les besoins des parents, où le respect de leur rythme de vie, de leurs besoins et de leurs envies est prioritaire, le tout dans un climat de bienveillance et de convivialité.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Il convient d'intégrer les accueils périscolaires dans la globalité de la journée. Il faut prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie ou l'envie de se lancer dans des activités proposées. Ces accueils doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil échelonné. Le temps est souvent court.

Les activités ne sont pas obligatoires. Il est donc nécessaire de proposer des activités régulièrement. Les activités peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...), ou tout autre thème adapté à l'âge des enfants.

Afin d'apporter un service de qualité, la commune de Poulx a choisi de déléguer la partie encadrement et responsabilité pédagogique à l'association les Francas.



## A) L'accueil du matin et du soir :

Il propose à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, il pourra également choisir de ne pas y participer et de décider seul ce qu'il souhaite faire, sous le regard bienveillant des animateurs.
- Après le goûter, l'accueil du soir favorise des activités physiques et sportives, mais aussi des activités manuelles et de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer leurs devoirs dans un espace calme sous la responsabilité des animateurs.

Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants :

- Un lieu de convivialité et de sociabilisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant compte de la richesse de la différence.
- Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Les parents sont tenus de respecter scrupuleusement l'horaire de fermeture de l'accueil du soir : 18 h 30. Au-delà, si les responsables légaux désignés sur la fiche de renseignements sont injoignables, l'enfant sera alors confié à la Gendarmerie de Marguerittes.

## B. La pause méridienne :

Les différents acteurs de la commune ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne, un temps d'éducation à part entière.

Ce temps doit être un moment de détente conviviale, pendant lequel on s'alimente pour être en bonne santé et d'un temps de repos ou de jeux selon ses besoins.

Nous avons défini nos objectifs éducatifs autour de l'autonomie, l'hygiène, tout en garantissant la sécurité de l'enfant. Nous optimisons notre cadre d'intervention à travers des actions complémentaires (suivant le thème du repas).

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps de repas et un temps d'animation.

Le temps repas est organisé par la responsable du temps périscolaire, agent communal, ainsi que les animateurs des Francas (en élémentaire) qui assure la distribution des plats préparés en liaison froide par une société extérieure et livrés dans les locaux.



Le temps repas est échelonné et encadrés par 4 animateurs pour les enfants scolarisés en école élémentaire. Les enfants de l'école maternelle sont encadrés par 6 ATSEM et la responsable du temps périscolaire.

Nous sommes attentifs par rapport à la tenue de l'enfant à table, à l'utilisation correcte de ses couverts, à sa façon de s'exprimer. L'enfant est sollicité pour goûter aux aliments afin d'éveiller sa curiosité mais sans le forcer à manger. Nous insistons sur l'importance de la communication avec les familles pour parer à d'éventuels troubles alimentaires.

Afin d'apporter un confort supplémentaire aux enfants de maternelle lors du repas, nous avons initié depuis plusieurs années un projet intergénérationnel en permettant à des bénévoles séniors de donner de leur temps pendant la cantine. Ce lien bienveillant permet aux enfants d'être mieux accompagnés dans leur repas et permet aux séniors de trouver du lien avec les enfants et les équipes atsem.

Durant le temps d'animation de la pause méridienne, différentes activités sont proposées :

- activités physiques et/ou sportives
- activités manuelles
- lecture
- dessins

### III) LES ATTENTIONS EDUCATIVES

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives des accueils périscolaires de la commune de POULX.

#### A) Développement de l'enfant :

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-éducatifs.

Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

#### B) Favoriser l'autonomie :

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future.

Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. Cela pourrait se résumer ainsi : « Aide-moi à faire seul ».





### C) Notion de coéducation :

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente, qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

### D) La vie de groupe :

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais parfois aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent dans le respect de chacun.

### E) La place du jeu :

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est reconnaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets et aux activités proposées. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

### E) Améliorer l'accueil des enfants en situation d'handicap ou ayant des troubles de la santé

Recenser les besoins des familles et des aidants dans la prise en charge des enfants en situation de handicap ou ayant un trouble de la santé dès son entrée en crèche ou en école primaire.

L'objectif est de favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap en formant et en accompagnant les professionnels, en soutenant les familles et les aidants, en adaptant les services et les structures afin de faciliter l'accueil.



## IV) LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES

### ACCUEILS

#### A) Les moyens humains :

La municipalité a fait le choix de confier la responsabilité pédagogique à l'association LES FRANCAS DU GARD.

Chaque accueil périscolaire bénéficie d'une équipe d'animateurs permanents diplômés en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable du service périscolaire, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. Le responsable du service périscolaire est diplômé du BPJEPS ASC (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sports, Activités Sports Collectifs) et est en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitude à la Formation de Directeur).

Déclarés auprès des services de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) de la région Occitanie, les accueils périscolaires respectent la réglementation des ACM (Accueils Collectif de Mineurs) en matière d'encadrement.

- - 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans (avec PEDT)
- - 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans (avec PEDT)

Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires sont :

Le BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur) ou des diplômes admis en équivalence, CAP Petite Enfance, BPJEPS... ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation.

#### B) Les locaux :

L'accueil périscolaire de la maternelle, se situe dans l'enceinte de l'école. Il dispose de 2 classes spécialement aménagées avec du mobilier adapté.

L'accueil périscolaire de l'école élémentaire, se situe dans l'enceinte de l'école. Il dispose d'une classe dédiée et aménagée. La BCD de l'école est également mise à disposition pour l'accueil périscolaire.

#### C) Les moyens financiers :

Les charges et les produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires se répartissent comme suit :

→ Charges : personnel, fournitures pédagogiques, jeux, jouets, produits d'entretien.



→ Produits : participations des familles, diverses aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

## D) Le projet Pédagogique :

Au sein de la structure, un Projet Pédagogique est rédigé avec le responsable et son équipe d'animation. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propre d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

## V) ACCUEIL PERISCOLAIRE

### A) Inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le portail famille, ou auprès de la responsable du service périscolaire au bureau municipal.

Etablissement du dossier d'inscription de l'enfant :

- Fiche d'inscription & de renseignements complétée,
- Fiche sanitaire de liaison,
- Carnet de santé (vaccins),
- Attestation d'assurance de responsabilité civile des parents ou extra-scolaire de l'enfant Numéro d'allocataire CAF/MSA,
- Acceptation du règlement des temps périscolaires.

Ces pièces sont obligatoires pour l'inscription à l'accueil périscolaire de l'enfant. Tout dossier incomplet entraîne le refus de l'accueil de l'enfant.

### B) Réservations :

Les plannings sont accessibles sur le site communal et aux accueils périscolaires.

Un planning est établi à l'année indiquant les périodes d'ouverture pour les inscriptions.

Pour toute prise en compte d'une absence, il est indispensable de prévenir le responsable du service au plus tard 24 heures avant (Téléphone : 04 66 75 57 52) ou par Messagerie internet : [bureaumunicipal@poulx.fr](mailto:bureaumunicipal@poulx.fr). Toute absence ou présence d'un enfant hors planning prévu génère un dysfonctionnement du service, des démarches supplémentaires d'organisation, de surveillance et de recherche d'informations.

L'annulation d'une inscription doit rester exceptionnelle.



Les familles peuvent gérer très simplement et gratuitement leurs réservations en se connectant sur [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr) en s'inscrivant préalablement au bureau municipal.

Concernant le restaurant scolaire, toute annulation doit être enregistrée le vendredi avant 9h00 de la semaine qui précède l'absence. Ou au minimum la veille avant 9h. Tout repas réservé (consommé ou non) ou toute absence non justifiée sera facturé.

La consigne est donnée aux familles de prévenir le plus tôt possible en cas de maladie et de justifier de l'absence par un certificat médical afin d'éviter des dépenses inutiles de repas.

### C) Les modalités de paiement :

Le paiement se fait de préférence en ligne sur mon espace famille ou en espèce au bureau municipal.

### D) Horaires d'accueil :

Les horaires d'accueil périscolaire répondent aux besoins de la majorité des familles. Ils peuvent différer suivant les écoles pour tenir compte de certaines particularités.

→ L'accueil du matin : →

- - Ecole Maternelle : 7h00 – 8h30
- - Ecole élémentaire : 7h00 – 8h30

→ L'accueil du soir : →

- - Ecole maternelle : 16h30 – 18h30
- - Ecole élémentaire : 16h30 – 18h30

### E) Relations avec les familles :

Les accueils se veulent un lieu de discussions et d'échanges autour de la journée de l'enfant. L'équipe d'animation est particulièrement sensibilisée à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), enseignantes, agent de restauration.

L'équipe d'animation et la commune sont à l'écoute des familles quant à l'amélioration du service d'accueil périscolaire.



## F) Relations avec les directeurs d'établissement scolaire :

Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire seront destinataires des conditions de déroulement de l'accueil périscolaire par mail et par communication au sein des réunions d'établissements.

## G) Relations avec le directeur de l'accueil :

Le directeur de l'accueil périscolaire (association les Francas) dispose d'un bureau au sein du bureau municipal avec 2 agents de la commune, une animatrice du temps périscolaire et la responsable de l'entretien et la restauration collective de l'école. Outre les échanges informels ayant lieu journalièrement, des réunions régulières sont effectuées entre le directeur de l'accueil et l'élue en charge de la jeunesse et la petite enfance).

## VI) REGLEMENT INTERIEUR : Accueil périscolaire et restauration scolaire

Les règlements intérieurs ont été adopté par délibération(s) du Conseil Municipal.

Ils sont consultables sur le site internet de la commune [www.poulx.fr](http://www.poulx.fr), mis à disposition dans les accueils périscolaires et remis sur simple demande au bureau municipal.

